



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi



Position

**Tarifs stationnaires**

SwissDRG, TARPSY et ST Reha

## VOILÀ DE QUOI IL S'AGIT

Suite à la mise en œuvre du nouveau financement hospitalier, une nouvelle structure tarifaire liée aux prestations a été introduite en 2012 pour les soins somatiques aigus (forfaits par cas SwissDRG). En vertu de l'art. 49, al. 1 LAMal, le législateur prévoit l'application à l'échelon national de structures tarifaires uniformes dans le domaine hospitalier stationnaire, y c. en psychiatrie et en réadaptation, dans la mesure du possible par des forfaits par cas. En ce qui concerne la psychiatrie, la nouvelle structure tarifaire «TARPSY» a été implémentée en 2018 en matière de décompte. Elle repose sur des forfaits journaliers liés aux diagnostics. Une structure tarifaire liée aux prestations pour la réadaptation (ST Reha) n'a pas encore été introduite; elle devrait l'être en 2021.

Ces trois structures tarifaires sont des «systèmes évolutifs», ce qui signifie qu'elles sont continuellement développées par la suite (en règle générale annuellement) en fonction des données fondamentales en matière de coûts et de prestations des hôpitaux et cliniques.

## LA POSITION DE CURAFUTURA

**curafutura s'engage pour sa pleine intégration à SwissDRG SA.** Acteur important du système de santé suisse représentant plus de 40% des assurés en Suisse, curafutura demande une collaboration d'égal à égal avec tous les partenaires tarifaires concernés pour contribuer à façonner l'avenir des structures tarifaires stationnaires.

**curafutura joue un rôle actif pour l'évolution future des tarifs.** Elle défend les demandes de ses membres visant une meilleure application des structures tarifaires stationnaires, mise sur le dialogue avec les fournisseurs de prestations, les sociétés spécialisées concernées et d'autres partenaires tarifaires avec lesquels elle élabore des solutions concertées en bonne intelligence. Le développement ultérieur du tarif a pour objectif, d'une part, d'améliorer la transparence des prestations fournies (documentation) et d'autre part, de représenter de manière appropriée les prestations fournies.

**curafutura s'engage en faveur de la réduction des incitatifs erronés dans les systèmes tarifaires stationnaires et pour des soins stationnaires conformes aux besoins des assurés selon les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité.** curafutura s'engage pour que les incitatifs erronés soient identifiés et pris en considération et pour qu'ils soient supprimés grâce à des requêtes ciblées de développement du



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

système et à des mesures de communication. Une attention particulière doit également être portée à cet égard à l'élimination des incitatifs erronés à l'interface ambulatoire/stationnaire.

**curafutura suit de près la mise en œuvre du principe «l'ambulatoire prime le stationnaire» à l'échelon national.** Au sein des instances nationales, curafutura défend la mise en œuvre du principe «l'ambulatoire prime le stationnaire». L'association surveille par ailleurs les effets du transfert vers l'ambulatoire à l'échelon national grâce à un monitoring interne.

## JUSTIFICATION

### (1) Pleine intégration à SwissDRG SA

L'organisation tarifaire SwissDRG SA, mise sur pied en 2009 par les partenaires tarifaires H+, CDS, santésuisse, CTM et FMH, répond du développement et de la gestion des structures tarifaires stationnaires. curafutura ayant été fondée après la création de SwissDRG SA, et santésuisse refusant systématiquement l'admission de curafutura au sociétariat et au Conseil d'administration de la SA, l'association n'est pas intégrée à des décisions importantes concernant les structures tarifaires stationnaire sur le plan stratégique. L'intégration de curafutura est donc limitée au niveau spécialisé (intégration à des groupes de travail et comités, possibilité de remettre des requêtes). À défaut de siège au Conseil d'administration de SwissDRG SA, curafutura ne peut participer directement au développement des structures tarifaires stationnaires. Elle demande donc une intégration immédiate au sociétariat de SwissDRG SA avec tous les droits et obligations qui en découlent.

### (2) Un rôle actif pour le développement du tarif

Le développement du tarif est effectué d'une part en matière de logique systémique («grouper») par ex. par le biais d'évaluation de diagnostics et procédures, de l'établissement de nouveaux critères hospitaliers, de l'intégration d'indemnités complémentaires, etc. D'autre part, il est possible d'influencer la représentation des prestations réalisées au moyen de codes CHOP (classification suisse des opérations) et l'aménagement des directives de codage. curafutura intervient dans ces deux domaines et formule en étroite collaboration avec les membres des demandes correspondantes à SwissDRG SA et à l'OFS.

### (3) Réduction des incitatifs erronés et soins stationnaires conformes aux besoins

Dans tous les systèmes DRG, il y a intrinsèquement un incitatif renforcé à générer des cas et à augmenter les volumes, notamment en ce qui concerne les interventions. Nombre d'études attestent que l'approvisionnement maximum n'est pas toujours le choix le plus intéressant pour les patients. De plus, cela entraîne des coûts nettement plus élevés (effets secondaires, évolution postopératoire défavorable). Pour certaines indications (hanche, genou), il est même possible d'obtenir des résultats comparables voire meilleures avec une thérapie conservatrice.

### (4) Suivi de la mise en œuvre du principe «l'ambulatoire prime le stationnaire»

En comparaison internationale, la Suisse est à la traîne en ce qui concerne le transfert vers l'ambulatoire. La réalisation de certaines interventions dans un contexte ambulatoire n'est pas seulement intéressante pour le patient, mais permet le plus souvent de réduire les coûts. curafutura s'engage pour que le transfert vers l'ambulatoire soit présidé par des motifs d'ordre médical et ne soit pas gouverné par des incitatifs tarifaires et financiers, au détriment de la santé et des ressources financières des assurés.



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

Berne, le 5 décembre 2019

### «Test des valeurs»

La charte de notre association se fonde sur sept valeurs qui constituent la base de notre travail quotidien. Ces valeurs reposent sur notre attachement à un système de santé organisé de manière solidaire et concurrentielle dans le respect des libertés d'action et de choix nécessaires. Elles favorisent en outre une concurrence basée sur la qualité et l'innovation, une régulation appropriée de la surveillance et des conditions-cadres équitables.

En matière de politique de la santé, il y a constamment des décisions importantes à prendre. En exprimant nos différentes positions, nous contribuons à ce qu'elles soient prises avec l'objectivité, la clarté et la prévenance requises. C'est pour la même raison que nous soumettons toujours nos positions à un «test des valeurs». Nous garantissons ainsi qu'elles correspondent à nos principes de base en tous points de vue.

Le schéma ci-dessous indique sur quelles valeurs de curafutura se fonde principalement la présente position. Elles sont encadrées en rouge.

